



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SIX CENT TRENTE-NEUVIÈME SESSION
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
TENUE LE MERCREDI, 24 SEPTEMBRE 2025 À 13 HEURES 30**

RESOLUTION 11431-25

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 254-01-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 254-12
AFIN DE MODIFIER LE MODE DE RÉPARTITION DES SOMMES VERSÉES AU FONDS RÉGIONAL
RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 27 août 2025;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement à la séance du 27 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE des modifications accessoires ont été apportées au projet de règlement mais ces dernières n'en changent pas l'objet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Yves Dagenais et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 254-01-25 modifiant le règlement numéro 254-12 afin de modifier le mode de répartition des sommes versées au fonds régional réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME

(sujette à ratification par le Conseil)

Certifiée ce 29 septembre 2025

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier